



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19 : point de situation en Normandie

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale en hausse continue

Le taux d'incidence poursuit sa hausse par rapport à la semaine passée (+37,6 %) pour s'établir à 63,24 contre 45,71 lors du dernier point de situation.

Tous les départements connaissent une augmentation de leur incidence. La Manche (+83,2 %) et l'Orne (+78,3 %) connaissent une très forte hausse, tout comme la Seine-Maritime (49,9 %). L'Eure (+16,5 %) et le Calvados (5,7 %) connaissent une augmentation moindre de leur incidence.

L'ensemble des départements normands dépassent désormais le seuil d'alerte fixé à 50 cas pour 100 000 habitants.

Normandie : +37,6 % (taux d'incidence SPF du 07/11 au 13/11 : 63,24)
Calvados : +5,7 % (taux d'incidence SPF du 07/11 au 13/11 : 59,3)
Eure : +16,5 % (taux d'incidence SPF du 07/11 au 13/11 : 63,59)
Manche : +83,2 % (taux d'incidence SPF du 07/11 au 13/11 : 62,4)
Orne : +78,3 % (taux d'incidence SPF du 07/11 au 13/11 : 88,8)
Seine-Maritime : +49,9 % (taux d'incidence SPF du 07/11 au 13/11 : 59,9)

Comme sur le reste du territoire, la circulation du virus montre donc d'importants signes de reprise en Normandie. Par ailleurs, le contexte sanitaire est celui d'une probable co-circulation du virus grippal, des autres virus de l'hiver et du coronavirus.

Dans ce contexte, le respect des gestes barrières est plus que jamais essentiel, en toute occasion dans les lieux clos brassant les personnes : port du masque, lavage des mains, limitation des interactions sociales, aération régulière des locaux. **Restons vigilants : face au virus, chaque geste compte.**

L'activité hospitalière liée à la Covid-19 continue d'augmenter

Au 8 novembre, 369 personnes hospitalisées (contre 341 la semaine dernière) sont atteintes de la Covid-19 dont 42 en réanimation (contre 37 lors du dernier point de situation).

Un taux de positivité en augmentation

Entre le 31 octobre et le 6 novembre, 70 858 personnes ont été testées dont 2 089 (1 510 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité monte à 2,95 % contre 2,67 % la semaine précédente.

Dépister pour casser les chaînes de transmission

Depuis le 15 octobre 2021, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie comme c'était le cas depuis le début de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, seuls les tests réalisés dans un but de dépistage sont désormais pris en charge par l'Assurance maladie afin de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants d'intérêt. Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire sont devenus payants.

Afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, continuent à bénéficier d'une prise en charge les personnes :

- ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
- mineures ;
- identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par l'Agence Régionale de Santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
- présentant une prescription médicale ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Dans ce contexte, l'ARS Normandie organise des opérations éphémères dans les bassins de vie marqués par des taux d'incidence élevés, afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination

La vaccination, marquée aujourd'hui par la campagne de rappel, se poursuit à rythme soutenu en Normandie. Avec 5 420 665 injections réalisées au 14 novembre (2 714 127 primo-injections et 2 665 604 vaccinations complètes), la région affiche un taux de primo-injections de la population éligible de 91,3 % et un taux de vaccination complète à 89,9 % (31/10 - Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS).

Plus que jamais, la vaccination est la solution contre l'épidémie de Covid-19. Une étude publiée le 5 novembre par la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) indique qu'il y a 12 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les personnes non vaccinées que parmi celles qui sont complètement vaccinées.

Pour faciliter la vaccination des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, ont lancé dans chaque département une **campagne de vaccination à domicile pour les personnes âgées de 80 ans et plus, qui peuvent contacter le 0800 730 957 (appel gratuit)**.

La campagne de rappel vaccinal s'amplifie

Pour maintenir leur protection vaccinale au niveau attendu, **tous les 65 ans et plus doivent bénéficier d'une dose de rappel, de même que les personnes de tous âges avec comorbidité ainsi que tous les professionnels exerçant dans le champ sanitaire et médico-social.**

252 955 rappels ont été administrés en Normandie depuis le lancement de la campagne : c'est la marque d'une vraie adhésion de la population, mais il faut amplifier encore la dynamique, car se faire administrer le rappel dès qu'on est éligible, c'est se protéger !

À compter du 15 décembre, les règles relatives au « pass sanitaire » évoluent. Ainsi, à compter de cette date, les personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec du Janssen, devront avoir fait leur rappel, à partir du moment où elles y sont éligibles (soit 6 mois après leur dernière injection pour les premiers et 1 mois pour les seconds), et au terme d'un délai de 4 semaines supplémentaires maximum. **Toutes les personnes qui font leur rappel disposeront d'un nouveau QR Code, qui deviendra valide 7 jours après leur injection.**

Dans le détail, les conditions du rappel vaccinal sont les suivantes :

- 6 mois après la dernière injection du schéma initial :
 - Les résidents des EHPAD et des USLD ;
 - Les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile ;
 - Les personnes à très haut risque de forme grave ;
 - Les personnes atteintes de comorbidité(s) ;
 - Les personnes sévèrement immunodéprimées (ces personnes peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical) ;
 - L'entourage d'une personne immunodéprimée ;
 - Les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompiers.
- 4 semaines après la dernière injection du schéma initial :
 - Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen.

Le rappel vaccinal se fait uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou le vaccin Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment.

Pour tous ces publics, **la vaccination est désormais possible auprès d'un professionnel de santé de ville quel qu'il soit, et toujours également en centre de vaccination.**

Par ailleurs, suite aux annonces du Président de la République du 9 novembre 2021, la préparation est lancée pour l'extension du rappel aux personnes de 50 à 64 ans à partir de décembre.

Les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19 menées conjointement

Pour favoriser la synergie des campagnes de vaccination de rappel contre la Covid-19 et de vaccination contre la grippe et ainsi assurer un haut niveau de protection pour les populations les plus fragiles, il est possible d'injecter concomitamment le vaccin antigrippal et le vaccin contre la Covid-19.

Depuis le 22 octobre, les professionnels de santé (médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien) peuvent éditer les bons de vaccination, délivrer et administrer le vaccin contre la grippe aux personnes ciblées par les recommandations (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes souffrant de pathologies chroniques, personnes obèses avec un IMC supérieur à 40 kg/m², femmes enceintes, l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque et des personnes immunodéprimées). Pour toute interrogation, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin, pharmacien, infirmier.

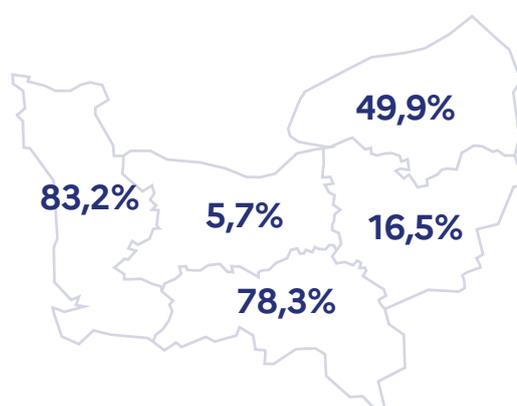
Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :
www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)



• Nombre de reproduction effectif (R0)



1,48

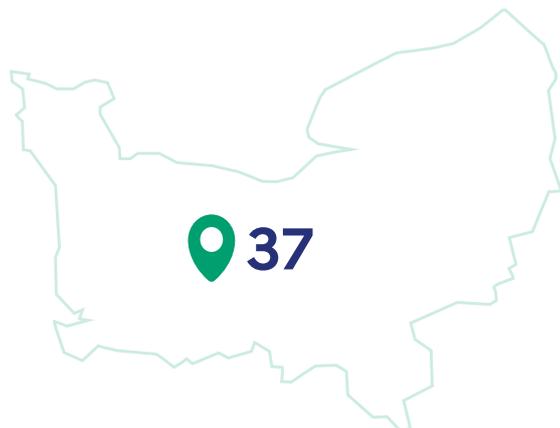
* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

• Variants

A noter : de nouvelles modalités de suivi et de criblage, autour des mutations significatives et non plus des variants sont en cours de déploiement. Les mutations recherchées dans un premier temps seront « E484K », « 484Q » et « L452R ».

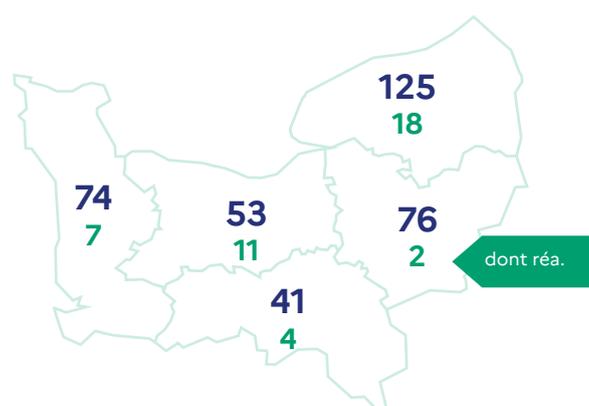
Plus d'infos sur le suivi des variants : [cliquez ici](#).

• Clusters



	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Autres
Normandie	37	3	2	7	6	5	7	7
Calvados	11	-	1	3	2	-	2	3
Eure	6	-	-	2	3	1	-	-
Manche	6	2	-	1	1	1	-	1
Orne	5	1	-	-	-	-	2	2
Seine-Maritime	9	-	1	1	-	3	3	1

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 15.11.2021



• Taux d'occupation


16,5%

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale


16,8%

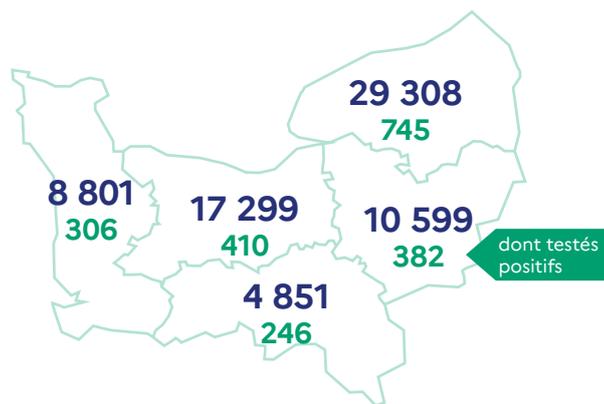
Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

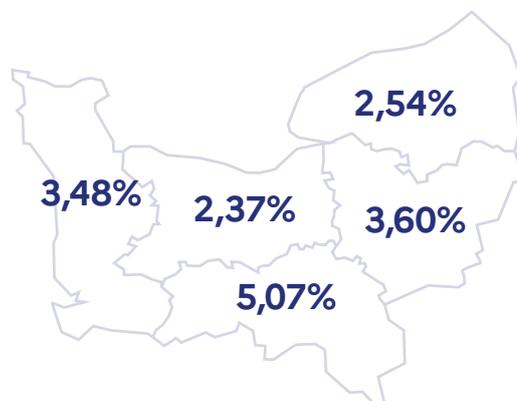
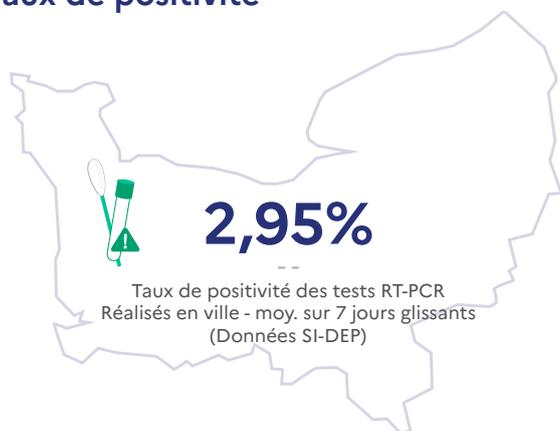
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	369	42	15 854	3 579
Calvados	53	11	2 995	648
Eure	76	2	2 113	523
Manche	74	7	1 654	396
Orne	41	4	1 820	369
Seine-Maritime	125	18	7 272	1 643

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 4 520 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION au 14.11.2021



2 714 127
primo injections

2 665 604
vaccinations complètes